

Arrondissements de LaSalle et du Sud-Ouest
Parc Angrignon

Travaux d'abattage de frênes au parc Angrignon, dès le 8 février 2021

Poursuivant ses efforts pour contrôler les populations d'agrile du frêne et dans le but d'assurer la sécurité des usagers, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la Ville de Montréal procédera prochainement à l'abattage de frênes dépérissants (ou morts) et de certains autres arbres jugés dangereux dans le parc Angrignon.

À la suite des travaux d'abattage, le SGPMRS restaurera les sites en plantant des végétaux (arbres et arbustes) pour refermer les trouées, là où la régénération naturelle sera insuffisante. Il procédera au remplacement des arbres abattus en analysant la composition du peuplement forestier. L'analyse des secteurs se fera durant la saison estivale suivant les coupes, tandis que la plantation des végétaux pourrait s'échelonner sur deux saisons automnales.

Tous les troncs de frênes ayant un diamètre considérable seront valorisés, soit sciés en planches de différentes dimensions, en billes pour la pâte à papier ou en copeaux (biomasse ou amendement de sol). Ensuite, ces planches seront distribuées aux différents arrondissements pour la création de nombreux projets.

Rappelons qu'en milieux boisés, lorsqu'un arbre dépérit et meurt ou est abattu, les cimes des arbres voisins s'accroissent et comblent l'espace vide. Sinon, les petits arbres (gaules), qui poussent sous couvert, peuvent venir occuper en quelques années l'espace laissé libre par l'arbre mort ou abattu.

Aussi, en milieux boisés, les frênes sont souvent des arbres de transition qui cèdent la place à d'autres espèces d'arbres avec le temps.

L'agrile du frêne

L'agrile est un insecte ravageur, originaire d'Asie, qui s'attaque aux frênes. Il a été découvert à Montréal en juillet 2011. À ce jour, les interventions de la Ville ont permis de maintenir en santé environ 50 000 frênes situés en bordure de rue, dans les parcs locaux et sur les propriétés privées.

Durée et horaire des travaux

- Tous les travaux (abattage, débardage, livraison du bois, etc.) doivent être exécutés en deux phases. La première du 8 février au 31 mars 2021. La deuxième du 15 novembre au 23 décembre 2021 (si nécessaire);
- Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

Impacts

- Certains sentiers seront fermés pendant cette opération, il est recommandé de bien vérifier la signalisation en place;
- Bruit entre 7 h et 19 h.

COVID-19 : deuxième vague

Les travaux d'abattage se déroulent dans le respect des plus récentes directives gouvernementales en matière de consignes sanitaires qui sont recommandées par les autorités de la santé publique du Québec au regard de la COVID-19.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour en savoir plus : 311
ville.montreal.qc.ca/agrile